

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article631>



Compte-rendu réunion directeur/parents des mardis 09 et 16 septembre 2008

- Le placard à archives - Année scolaire 2008-2009 -



Date de mise en ligne : lundi 22 septembre 2008

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

1. L'équipe pédagogique de l'école

Voici la nouvelle équipe pédagogique de l'école :

CP : Mme Anne-Marie Mouvilliat

CE1 : Mme Sandra Fogola (lundi, mardi, vendredi) et Mme Valérie Rochais (jeudi)

CE2 : Mme Nadine Robin

CM1 : Mme Rosine Dessimoz

CM2 : Mme Françoise Mottet (lundi et mardi) et Mme Fabienne Didier (jeudi et vendredi)

CLIS : Mme Sylvie Hiebel (lundi, jeudi et vendredi) et M. Christophe Gilger (mardi)

Direction : M. Christophe Gilger (déchargé le lundi). M. Gilger est déchargé à mi-temps sur la circonscription comme l'année dernière sur le poste d'animateur informatique (chargé de l'informatisation des écoles et de la formation des enseignants)

ZIL (Zone d'Intervention Limitée) : Mme Angèle Aguilard Bouttié, enseignante remplaçante rattachée à notre école pouvant être appelée sur d'autres écoles du secteur

AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) : Mme Sophie Olanier, travaillant principalement en CLIS en aide à l'enseignant et dans les autres classes pour favoriser l'intégration des élèves de CLIS.

EVS (Emploi de Vie Scolaire) : Mme Christine Bourgeois, aide administrative à la direction d'école

2. Le livret des parents

Un livret, édité par le ministère à l'usage des parents de l'école élémentaire uniquement, sera distribué à toutes les familles. Il comprend :

[-] Les programmes de cycle 2 et cycle 3 de l'école élémentaire

[-] Des questions/réponses relatives aux relations familles/école

[-] Des informations sur la scolarité de votre enfant

[-] Des informations pratiques

Il est également consultable et téléchargeable sur notre site en cliquant sur [ce lien](#).

3. Les nouveautés de cette rentrée scolaire

Organisation de la semaine scolaire

Tous les enfants auront 2 heures d'enseignement obligatoire en moins dès cette rentrée.

Contrairement à ce que vous avez pu parfois entendre :

[-] Il ne s'agit pas d'une demande des enseignants

[-] Il ne s'agit pas d'une demande des syndicats

[-] Il ne s'agit pas d'une demande des spécialistes des rythmes de l'enfant

[-] Il ne s'agit pas de passer à la semaine de 4 jours comme on pouvait l'entendre les années précédentes c'est à dire avec des vacances raccourcies.

Donc :

[-] Les vacances restent inchangées

[-] La scolarité obligatoire passe de 26 à 24 heures hebdomadaires

Organisation du temps de travail des enseignants

Le temps de travail des enseignants reste inchangé, mais le découpage évolue :

[-] 24 heures hebdomadaires de présence avec les élèves

[-] 60 heures annuelles dédiées au soutien (12 heures d'organisation et 48 heures devant les élèves)

[-] 18 heures d'animations pédagogiques

[-] 6 heures de conseil d'école

[-] 18 heures de conseils des maîtres

Soit 108 heures, ce qui représente 36 samedis de 3 heures.

Ces horaires ne prennent pas en compte le temps de préparation, d'organisation matérielle, de correction, de mise en place de projets, de réunions autres, de rencontres avec les parents, les partenaires extérieurs (médecin scolaire, assistantes sociales, infirmières...), la municipalité...

Mise en place d'heures de soutien

Certains enfants pourront bénéficier de deux heures de soutien le soir.

Comment va-t-il se dérouler ?

[-] Chaque maître procède au repérage d'enfants en difficulté dans sa classe.

[-] Le conseil des maîtres définit les élèves pour lesquels ce soutien pourrait être profitable.

[-] Le directeur informe la famille de la proposition du conseil des maîtres.

[-] La famille accepte ou non la proposition du conseil des maîtres, ce temps se déroulant hors du temps scolaire obligatoire.

[-] Les groupes sont constitués et seront encadrés par des enseignants de l'école ; soit l'enseignant de la classe, soit un autre enseignant (cela dépendra de l'équilibre entre les groupes).

[-] Le soutien se déroulera de 16h30 à 17h30 incluant une pause d'1/4 d'heure de 16h30 à 16h45.

[-] La famille s'engage à ce que l'enfant puisse suivre toutes les heures prévues.

[-] Le dispositif sera mis en place pour le vendredi 3 octobre 2008.

Des parents se questionnent sur les rythmes de l'enfant (journée très longue pour un enfant en difficulté (6h+1h)), sur la probable difficulté à faire faire les devoirs après ce temps-là, sur l'impossibilité pour certaines familles de pouvoir faire participer leur enfant à ce temps (problèmes d'organisation familiale, transport scolaire en bus...) et sur le nombre de familles qui vont accepter.

L'équipe enseignante, comprend les interrogations des parents, mais ne peut apporter de réponses à toutes ces interrogations étant donné l'absence de recul qu'elle a par rapport à ce dispositif.

La directeur souligne que quel que soit le nombre d'enfants, toute l'équipe enseignante dévolue à ce dispositif sera présente à l'école pour accueillir les élèves.

A l'issue de l'année un bilan sera fait lors du 3° conseil d'école.

Les stages de remise à niveau pendant les vacances

L'année dernière il nous a été demandé de mettre en place des stages de remise à niveau pour les enfants en difficulté en CM1 et CM2 à Pâques, tout début juillet après la fin de l'école et fin août, juste avant la reprise.

[-] Pour le stage de Pâques, nous avons proposé 8 enfants et 6 familles ont accepté. 4 élèves ont participé avec assiduité au stage. Nous avons eu des retours très positifs de la part des élèves, mais nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

[-] Pour le stage de juillet, nous avons proposé 8 enfants et nous avons eu 7 refus. Ce stage, qui aurait dû avoir lieu à l'école primaire du Fayet à Saint Gervais (suite à l'occupation des locaux par le FJEP tout début juillet), n'a donc pas été mis en place par l'Inspection de l'éducation nationale, organisatrice.

[-] Le stage d'août n'a pu se mettre en place étant donné l'occupation des locaux par le personnel d'entretien qui effectuait le grand ménage d'avant rentrée (cirage des sols, lavage des vitres...)

Ce dispositif devrait être reconduit pour cette année scolaire. Les familles dont les enfants en CM1 ou CM2 seraient concernés seront informées en temps voulu.

Les stages sont encadrés par des enseignants volontaires de l'école ou d'autres écoles. Il peut se dérouler à l'Abbaye ou dans une autre école suivant la disponibilité des locaux. Comme le soutien, ces stages impliquent l'adhésion des familles puisqu'ils ne revêtent pas un caractère obligatoire.

Les nouveaux programmes

Les nouveaux programmes parus au BO dn°3 du 19 juin 2008 sont applicables dès cette rentrée.

Plusieurs remarques :

[-] Ils ont été rédigés de manière plus claire

[-] Ils sont recentrés sur l'apprentissage du français et des mathématiques

[-] Ils sont plus ambitieux dans certains domaines. D'autres domaines ont été allégés du point de vue horaire (histoire/géographie/sciences)

[-] Une nouvelle discipline fait son apparition "L'histoire de l'Art"

[-] Certains contenus changent

[-] Changement également sur le fond puisque une place plus importante est faite à l'entraînement.

Les programmes sont consultables dans le guide des parents (voir lien ci-dessus) ou directement en cliquant sur [ce lien](#) (accès au BO)

4. Les devoirs à la maison

Nous insistons sur ce point car nous pensons que le moment des devoirs à la maison est un temps important dans la relation école/enfant/famille.

C'est un moment privilégié d'échange entre l'enfant et sa famille sur le travail fait en classe.

Il est aussi important dans sa forme que sur son contenu.

Intéressez-vous à ce qu'il a fait, où il a eu des difficultés, ce qui a bien marché.

Il est également important que nous ayons les mêmes exigences à la maison et à l'école du point de vue du soin, de la tenue des cahiers, de l'écriture, de la ponctualité...

Si parents et enseignants travaillent dans le même sens ce ne peut être que bénéfique pour l'enfant, du point de vue des apprentissages, mais également du point de vue de son attitude et son comportement à l'école et face à l'école.

5. L'USEP

L'association ASPCA/USEP propose des activités sportives de découverte plusieurs mercredis dans l'année.

Elle vit grâce à vos donc, votre participation à différentes actions (tombola, marché de Noël...). Si la famille a adhéré à cette association en versant une somme minimum de 5 euros, l'enfant pourra participer aux épreuves USEP et une licence sportive lui sera délivrée.

Cette association fonctionne avec des enseignants qui organisent les rencontres le mercredi. Cependant, nous avons besoin de parents pour l'accompagnement sur le lieu des épreuves et pour assurer la logistique des élèves de l'école sur place.

Nous vous convions à l'assemblée générale qui se tiendra à l'école le vendredi 26 septembre à 20 heures.

La première épreuve "Passe Nature" se déroulera le mercredi 01 octobre au Plateau des Glières. Elle est ouverte aux élèves du CE1 et CE2.

6. Les sorties scolaires

Il nous paraît important de rappeler plusieurs points concernant les sorties scolaires suite à certaines réactions de parents d'élèves. Cette mise au point avait néanmoins été faite lors du 3^e conseil d'école de juin 2008.

[-] Il n'y a pas d'obligation pour une classe d'organiser une sortie scolaire

[-] Les sorties scolaires ont un but pédagogique et sont à destination des élèves : les objectifs d'une sortie sont d'apprendre autrement, de pouvoir illustrer ou approfondir les apprentissages faits en classe...

[-] Le budget alloué peut servir à d'autres actions : participation à un spectacle par exemple

[-] Une sortie scolaire ne se fait pas nécessairement en fin d'année

[-] L'intérêt d'une sortie scolaire n'est ni proportionnelle à son prix ni à son éloignement

[-] Le budget alloué par la municipalité est globalisé sur toute l'école. En fonction des projets une ou plusieurs classes peuvent ou ne peuvent pas en bénéficier. Nous nous positionnons à l'échelle de la scolarité de l'élève et non de l'année.

7. Les élections des parents au conseil d'école

Les élections des parents délégués au conseil d'école auront lieu le vendredi 17 octobre 2008 de 8h00 à 12h00.

Les parents qui souhaitent se présenter doivent remplir et remettre au directeur ou à l'enseignant de leur enfant le coupon retour.

Les parents sont alors invités à un temps avec le directeur de l'école, le lundi 6 octobre 2008 afin de se constituer en liste.

Le rôle des parents d'élèves élus, le fonctionnement, la composition et les élections au conseil d'école sont détaillés sur notre site d'école en cliquant sur [ce lien](#).

Merci pour votre participation active à cette rencontre.